

Je vends ou je donne mon véhicule

Éléments nécessaires pour réaliser la démarche :

- Certificat de cession
- Numéro d'immatriculation
- Certificat d'immatriculation (carte grise)

Site pour faire la démarche : <https://ants.gouv.fr/>

Rubrique « immatriculation » → se connecter avec France Connect

Connexion (= indispensable pour déposer une demande)

1. Se connecter avec France Connect (Améli, impôts, la poste ...)
2. Sur la page d'accueil de votre espace :
 - Sélectionnez dans le menu déroulant la nature de la demande « Je vends ou je donne mon véhicule » → Vérifiez si vous n'avez pas déjà de démarches en cours
 - Cliquez sur « ajouter une demande »

1^{ère} étape : Pour commencer

- Précisez pour qui vous faites la démarche : pour vous-même / pour quelqu'un d'autre
- Renseignez le n° d'immatriculation
- Cliquez sur « démarrer »

2^{ème} étape : Identité de l'acquéreur

- Veuillez renseigner les informations liées à l'acquéreur :
 - Nom de naissance, Nom d'usage, prénom de l'acquéreur
 - Date, Pays et département de naissance
- Imprimez le certificat de situation administrative détaillé
- Remplissez les informations liées à la cession : véhicule cédé pour destruction (oui/non), date et heure de cession, kilométrage

3^{ème} étape : Déclaration de cession

Imprimez-le si vous ne l'avez pas. Cette étape est donc facultative !

4^{ème} étape : Récapitulatif

- Veillez à ce que tous les champs soient remplis correctement et sans erreur
- Cochez toutes les conditions légales d'utilisation et valider

5^{ème} étape : Finalisation

- Un code de cession apparaît. Notez-le bien, il sera à remettre au nouveau propriétaire au moment de la transaction afin qu'il puisse déclarer l'achat de son véhicule
- Imprimez le récapitulatif de la demande

Pour voir où en est votre demande, retournez dans votre espace "véhicule" et cliquez sur "mes démarches en cours" !